

Budget participatif : 3ème édition

Vous avez des idées pour votre ville ? Déposez votre projet jusqu'au 30 août 2023 !

Qui peut déposer un projet ?

Chaque habitant, **dès l'âge de 10 ans**, peut proposer une idée de projet, à condition d'être accompagné d'un représentant légal pour les mineurs.

Les projets doivent être déposés de **manière individuelle**, un seul projet maximum déposé par personne.

Seules les classes de CM2 des écoles madeleinoises sont admises à déposer un projet en tant que **collectif**.

Quel type de projet peut-on soumettre ?

Pour pouvoir être acceptés et proposés à l'**étude de faisabilité**, les projets proposés doivent être suffisamment précis et clairs afin d'être étudiés juridiquement, techniquement et financièrement par les services municipaux.

Les projets doivent également respecter les [conditions d'éligibilité énumérées dans la charte](#) ainsi que les thématiques suivantes :

- L'apaisement de la circulation automobile
- L'allègement du stationnement
- La stimulation des alternatives à la voiture
- L'application de la tolérance 0 pour les pollutions et les incivilités du quotidien
- Le renforcement de la sécurité des biens et des habitants
- L'accélération de la transition écologique
- Le développement d'un schéma de verdissement
- L'entretien du dynamisme madeleinois
- La garantie d'une gestion rigoureuse et d'une fiscalité modérée
- Le maintien de la solidarité
- La stimulation de la participation citoyenne
- L'approfondissement de l'identité de « ville-village » de La Madeleine
- La promotion de la République et de ses valeurs

Comment déposer un projet ?

En ligne sur le site du budget participatif

Pour proposer votre projet en ligne, vous devez [créer un compte](#) afin de vous connecter au site du budget participatif.

Une fois votre adresse mail vérifiée et votre mot de passe défini, vous pouvez renseigner le [formulaire de dépôt de projet](#).

Si vous avez déjà déposé un projet ou voté lors des éditions précédentes, vous pouvez vous [connecter avec votre compte](#).

À la mairie

Des formulaires papiers sont également à disposition des porteurs de projets à l'accueil de la mairie. Ils devront être remis dans l'urne dédiée.

rgba(255,255,255,1)

Participation citoyenne

160 rue du Général de Gaulle

59110 La Madeleine
France

jeparticipe@ville-lamadeleine.fr

CHARTRE DU BUDGET PARTICIPATIF

[Accéder à la charte du budget participatif](#)

rgba(255,255,255,1)
Publié le 23 mai 2023